

Saint-Siège délégua au Canada Mgr Conroy, et grâce aux sages prescriptions promulguées par la Cour Romaine, à la demande de ce prélat distingué, les consciences des catholiques furent rassurées et la paix religieuse rétablie.

Cet heureux état de choses dura jusqu'à ces derniers temps, grâce à la science, à la sagesse et à l'autorité de Son Eminence le cardinal Taschereau.

Malheureusement, les abus d'il y a vingt ans se renouvellent avec plus de violence. En conséquence, les soussignés, soumettent humblement que dans leur opinion, la nomination d'un délégué apostolique contribuerait énormément à mettre fin aux difficultés religieuses en cette province.

En réitérant l'expression de leurs sentiments de respect et de confiance envers le Saint-Siège, ils espèrent que Votre Sainteté prendra en sérieuse considération leur prière et adoptera les moyens de faire respecter les prescriptions promulguées en 1881 sur l'immixtion du clergé en politique, de manière à assurer la paix des consciences et à permettre aux électeurs catholiques de remplir librement leurs devoirs de citoyens.

Québec, 4 décembre 1896.

F. X. Lemieux, bâtonnier, conseil de la Reine, député.

M. G. Miville Dechéne, député.

V. Gladu, député.

Jules Tessier, député.

Ed. H. Laliberté, député.

E. H. Bisson, député.

J. E. Girouard, député.

A. Girad, député.

J.-Bte Gosselin, député.

Albert Lussier, député.

Jas. J. Guerin, député.

L. F. Pinault, député.

N. Bernatchez, député.

Joseph Shehyn, député, ancien ministre.

F. G. Marchand, député, vice-président de la Société Royale, officier de l'Instruction Publique, ancien ministre, ancien président de l'Assemblée législative.

Jos. Morin, député.

Horace Archambault, conseil de la Reine, professeur à l'Université Laval, Conseiller législatif.